

## FORMATIONS RC

Proximité et disponibilité  
Notre équipe intervient partout en France

Pour rendre facile votre accès à la formation, échangeons !

☎ 03 21 01 36 12

✉ contact@essentielformation.com



ESSENTIEL  
DEPUIS  
2002  
FORMATION

Savoir allier ses obligations  
légales et la bienveillance client,  
c'est possible.

- **Depuis 2002**

Spécialiste à 100% de la formation  
dans les métiers HCR

- Plus de 3400 clients actuels  
+ de 8765 participants  
+ de 72655 heures de formations

★★★★★ En 2023  
95,37 % de satisfaction

- **Et en bonus,**  
Gagnez du temps  
Confiez-nous l'administratif !

### AKTO

Référencé sur les actions  
de branches

## METTRE EN PLACE LA REGLEMENTATION SUR LES ALLERGENES EN RESTAURATION

1 jour, soit 7 heures

**Toujours proche de vous OU chez vous !**

**Vous souhaitez un financement ?**

Pour connaître votre éligibilité, contactez-nous !



### Public

Salariés et dirigeants des entreprises  
du secteur Restauration Collective.

Nos formations sont ouvertes à toutes et à  
tous. Si vous êtes en situation de handicap  
ou dans une situation nécessitant une  
adaptation, consultez nous.



### Prestataire formateur

Experts, hommes et femmes de terrain,  
en parfaite adéquation avec votre réalité  
professionnelle

Retrouvez vos programmes sur : [www.essentielformation.com/programmes-RC](http://www.essentielformation.com/programmes-RC)



**Comment avons-nous pu nous passer de ces  
connaissances... 6 mois de gagnés dans nos pratiques !**



SIRET 483 360 822 00033  
RCS 483 360 822  
NAF 8559A

ESSENTIEL DEVELOPPEMENT ET ASSOCIÉS SARL au capital de 1000,00 € Organisme de formation exonéré de TVA (art 261, 4-4°-a du CGI)

Organisme de formation enregistré sous le n° de déclaration d'activité N° 31620250862 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)

essentiel FORMATION Siège social : 24D rue d'Houdain 62150 Beugin • France Tél. : +33 (0)3 21 01 36 12 – contact@essentielformation.com [essentielformation.com](http://essentielformation.com)



## NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES REQUIS

Aucun pré requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

Un document intitulé « attentes individuelles » est envoyé à l'attention du prescripteur et transmis au bénéficiaire. Ce document complété par le bénéficiaire est à nous retourner par mail avant le début de la formation.

L'objectif est de nous assurer du positionnement du bénéficiaire et ainsi vérifier que ses attentes sont en adéquation avec le programme de la formation souhaitée.



## MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ÉVALUATION

L'action de formation se déroulera en **visioconférence** ou en **présentiel** (en fonction du thème et du choix des bénéficiaires).

- Pour les personnes suivant la formation en visioconférence, elles pourront se connecter via l'outil ZOOM et rejoindre le groupe à partir de la convocation qu'elles auront préalablement reçue par courriel comportant les références de la session de formation. Cette convocation sera accompagnée du programme pédagogique.
- La formation en **présentiel** se déroulera dans une salle équipée d'un paperboard, et si nécessaire d'un vidéoprojecteur, afin de pouvoir aisément garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique. Le prestataire formateur remettra dès l'ouverture de la journée le support pédagogique qui permettra à chaque bénéficiaire de suivre le déroulement de l'action de formation.

Une feuille d'émargement individuelle sera conjointement signée par le formateur prestataire et chaque bénéficiaire, pour chaque demi-journée de formation, permettant d'attester de l'exécution de l'action de formation.



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- **Comprendre** les enjeux de la nouvelle réglementation
- **Identifier** les dangers liés aux produits allergènes alimentaires en restauration collective
- **Eviter** ainsi les risques d'intoxication alimentaire
- **Répondre** aux obligations d'information de la clientèle
- **Anticiper** les changements
- **Adapter** le contenu et la forme de ces « informations »
- **Connaître** les risques liés aux allergies alimentaires et les intolérances.
- **Savoir répondre** précisément à un client allergique, intégrer ce process dans la démarche qualité.
- **Informier** l'ensemble des collaborateurs des risques. Mettre en place une rigueur au quotidien pour éviter les contaminations croisées.
- **Savoir lire et comprendre** une étiquette.
- **Savoir réaliser** un tableau d'allergènes
- **Apprendre à anticiper** les attentes des clients en fonction des nouveaux modes de consommation (nouvelles habitudes alimentaires)
- **Communiquer** sur le plaisir d'accueillir ces clients afin que ce ne soit pas vécu comme un handicap.
- **Savoir travailler** sur une prestation du même niveau sans allergènes, notamment lors des réceptions.





## PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

### 1<sup>er</sup> Jour

#### Définition de l'Allergie alimentaire

##### Théorie – Jeux de rôles

- Définition : Différence entre allergie et intolérance
- Connaître la liste des 14 allergènes à déclaration Obligatoire (annexe II du règlement)
- Mécanisme de fonctionnement – Diagnostic – Effet sur l'organisme
- Les régimes alimentaires
- Les voies de commercialisation

#### La Règlementation : INCO

##### Théorie – Questions/Réponses

- Présentation du règlement INCO – règlement (UE) n° 1169/2011
- Pour les industriels : Règlement INCO : Savoir lire une étiquette alimentaire
- Pour la restauration : Règlement INCO : Que dois-je faire ?
- Qui est concerné ?
- A quels produits s'appliquent le règlement
- Les décrets et les échéances.
- Identifier les situations à risque dans leur établissement.
- Accompagner le consommateur dans le choix de ses consommations alimentaires.
- Mettre en place des outils préventifs dans leur établissement.
- Informer leur personnel sur les risques liés aux allergènes

#### Application du règlement Inco

##### Jeux de rôles / mise en situation

- Mettre en place une marche en avant efficace
- Sectorisation des denrées
- Moyens mis en place pour éviter les contaminations croisées
- Repérer les allergènes dans son milieu de travail
- Mise en place de l'affichage obligatoire

#### Risques pour le consommateur final

##### Questions / Réponses

- Conséquences sur la santé du consommateur
- Responsabilités pénales en cas d'incident au sein de son établissement
- Mise en œuvre de formations en SST et gestes de premiers secours pour son personnel
- Maîtrise des facteurs de risques liés aux allergènes.





## MOYENS D'ENCADREMENT

L'encadrement des bénéficiaires sera assuré par la direction d'ESSENTIEL et/ou par le prestataire formateur. Le bénéficiaire pourra de 9 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi, contacter ESSENTIEL Formation, et plus précisément dès 8h30, Orlane Nicolas-Mercher pour toute question pédagogique :

 06 88 84 26 14  [orlanemercher@essentielformation.com](mailto:orlanemercher@essentielformation.com)



## MODALITÉS DE DÉROULEMENT

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des bénéficiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le prestataire formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement tenu à la disposition ou remis aux bénéficiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Le prestataire formateur veillera à ce que chaque bénéficiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances. Un tchat sera mis à la disposition des bénéficiaires suivant la formation en visioconférence afin que ceux-ci puissent manifester leur volonté d'intervenir. La parole leur sera alors donnée.

**« Toujours proche de vous OU chez vous ! »**

***Au 30 août 2024 : 96.33% des participants ont acquis 100 % des objectifs des formations.***



## SANCTION DE LA FORMATION

Afin de permettre d'évaluer les compétences acquises par chaque bénéficiaire, il sera demandé à chacun, à l'issue de la journée de formation, de se soumettre à une dizaine de questions.



## ORGANISATIONS ET TARIFS

**Horaires de formation :** 7h : 8h45 – 12 h30 / 13h30 – 17 h15.  
Déduction faite des deux pauses de ¼ heure de 10 h 30 à 10 h 45 et de 15 h 30 à 15 h 45.

**Formation en INTER** (regroupant différentes entreprises)  
300 euros nets de taxes par personne pour chaque journée de formation.

**Formation en INTRA** (Chez vous, rien que pour votre équipe)  
pour un groupe entre 2 à 10 personnes. 1400 euros nets de taxes par jour par groupe.

**Vous souhaitez un financement ?**  
Pour connaître votre éligibilité, contactez-nous !

**Proximité et disponibilité.**  
Notre équipe intervient partout en France.

*Pour rendre facile votre accès à la formation, échangeons !*

 03 21 01 36 12

 [contact@essentielformation.com](mailto:contact@essentielformation.com)

[www.essentielformation.com](http://www.essentielformation.com)



**essentiel**  
FORMATION